07/03/2019

A Monsieur le Maire de Floirac

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil municipal, voudriez-vous inscrire la question orale ci-jointe à l'ordre du jour du Conseil municipal ?

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur, je souhaiterais exposer moi-même cette question orale.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Jean-Hervé Le Bars

P.J. Question orale Pont Simone Veil

QUESTION ORALE

PONT SIMONE VEIL

Le Conseil métropolitain de Bordeaux-Métropole a approuvé le 15/02/2019 l'accord amiable de résiliation partielle du marché de travaux de construction du pont Simone Veil. Le marché actuel se limitera à l'achèvement des travaux de génie civil des têtes de pont et à la construction et la mise en place de la charpente métallique du pont.

Un nouveau marché devra être négocié pour les autres travaux et cette procédure repousse la prévision de mise en service de cet ouvrage à 2023 si tout va bien.

Qu'en sera-t-il de la ligne de TCSP prévue initialement ? Pourra-t-elle être mise en service avec le même délai théorique et quelles seront ses caractéristiques en ce qui concerne la desserte de la Rive droite et de la ville de Floirac ?

Notre commune est actuellement mal desservie par les transports en commun et son réseau cyclable est très insuffisant quantitativement et qualitativement. Cet allongement du délai de réalisation du pont Simone Veil va donc pérenniser les difficultés de déplacement actuelles dans notre commune elle-même et avec le reste de l'agglomération.

Dans cette situation, que pensez-vous faire, Monsieur le Maire, pour améliorer les possibilités et les conditions de déplacement à l'intérieur de Floirac, en particulier entre la plaine et les coteaux, et avec le reste de la métropole, sans attendre la mise en service théorique et un peu hypothétique du pont Simone Veil en 2023 ?